

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2026-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-11 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT
DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2026**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le ***Règlement 2026-02 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2026;***

QUE ce règlement entrera en vigueur en date du **2 juin 2026;**

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 2 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2026-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-11 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2026**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis public d'entrée en vigueur du Règlement 2026-02 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2026** a été publié le 2 juin 2026 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 2 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko